

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CLÉMENTINE, FRANCK,
KARIM, KÉVIN, MARC-ANTOINE,
MICHÈLE, NICOLAS, WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Discipline

01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGÉREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mercredi 30 août 2023

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
COMMISSION DU CALENDRIER	5
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5-7
TIRAGE DES COUPES	7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	7-8
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	8
CONDOLEANCES	8

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

APPEL A CANDIDATURE



Le District est à la recherche du club qui accueillera les Finales de Coupes des Yvelines au début du mois de juin 2024.

Les pré requis sont les suivants :

- ✓ 2 terrains de grand jeu minimum
- ✓ 1 espace pour les échauffements
- ✓ 8 vestiaires minimum
- ✓ 1 tribune
- ✓ 1 parking attenant

administration@dyf78.fff.fr

Les calendriers des rencontres Seniors, Vétérans, U18; U16 & U14 ont été diffusés mi-juillet.

Ils sont consultables sur le site du District

ATTENTION

Des problèmes techniques nous empêchent actuellement de diffuser celui des U14 D3

De plus, les journées affichées sur le site peuvent ne pas être dans l'ordre.
Merci de vous référer à Footclubs pour plus de précisions

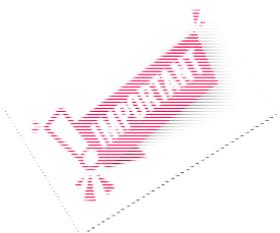


Yvelines
Le Département

AGENDA 2023 / 2024
AOUT / SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
28	29	30	31	1er	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17

Le 08/09/2023
Réunion des clubs - U12-U13 (Crit Dept & Espoirs) au District
Le 09/09/2023
Réunion de début de saison des Délégués au District
Le 10/09/2023
Stage de début de saison des Arbitres à Clairefontaine
Le 12/09/2023
Réunion FMI au District
Le 13/09/2023
Comité de Direction au District
Le 14/09/2023
Réunion des clubs ayant un ou des équipe(s) féminine(s) au District
Le 15/09/2023
Réunion des clubs - U10-U11 (Crit Dept & Espoirs) au District
Le 16/09/2023
Réunion Educateurs / Arbitres des clubs évoluant en Seniors D1
Le 17/09/2023
Réunions de début de saison des Observateurs au District



Le District des Yvelines dispose d'un agrément permettant aux clubs de bénéficier de personnes en Service Civique.

Un mail a été envoyé aux clubs ayant répondu au sondage afin de bénéficier d'un ou plusieurs volontaires.

Il faut, désormais faire parvenir très rapidement au District, tous les documents nécessaires à la réalisation des contrats.



Le District recherche des bénévoles pour ses Commissions.

Si vous souhaitez vous investir dans l'une d'entre elles et si vous avez du temps à y consacrer, n'hésitez pas !

Merci d'envoyer votre candidature à administration@dyf78.fff.fr

Vous serez reçu par les membres du Comité de Direction qui vous présenteront les différentes Commissions. Vous pourrez ainsi choisir ensemble celle qui correspondra le mieux à vos attentes

SERVICE CIVIQUE
Une mission pour chacun au service de tous

LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL PROPOSE 2 MISSIONS
- 8 MOIS (24H/SEM) À PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2023
- LE/LA CANDIDAT(E) DOIT ÊTRE TITULAIRE DU PERMIS B ET ÊTRE VÉHICULÉ(E).

1 POSTE À POURVOIR
1 POSTE À POURVOIR

FOOTBALL FÉMININ
P.E.F. + FOOT LOISIR

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL
FOOT LOISIR
L'ESPRIT FOOT SANS COMPÉTITION

Le District des Yvelines

renouvelle ses missions de Service Civique (18 à 25 ans) et recherche 2 personnes à partir du lundi 6 Novembre 2023

POUR EN SAVOIR PLUS

MISSION 1

- ◆ Promouvoir la mixité dans le football et le développement du Football Féminin, [Cliquez ici](#)

MISSION 2

- ◆ Sensibiliser sur le volet Social, Éducatif et Citoyen du football, [Cliquez ici](#)

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAINEURS DU FOOTBALL - DISTRICT 78

SAISON 2023/2024

Rappel des dispositions de l'article 11.3.7 du Règlement Sportif Général de la Ligue.

« Ces dispositions relatives à l'encadrement technique des équipes feront l'objet de contrôles administratifs. (...) **A l'issue de la procédure de désignation prévue au présent article, l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à obligation devra être présent sur le banc de touche à chacune des rencontres de compétitions officielles de ladite équipe, son nom étant mentionné à ce titre sur la feuille de match dans la rubrique « banc de touche » sauf dans le cas de « l'éducateur-joueur ».**

Le club devra pourvoir au remplacement de l'éducateur ou entraîneur désigné durant les matches officiels par un éducateur ou entraîneur satisfaisant aux obligations définies à l'alinéa 1 du présent article en cas d'absence supérieure à 4 matches, consécutifs ou non.

A défaut la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières et/ou sportives prévues aux alinéas 3.3 et 3.4 du présent article.

-.*-*

Obligations de diplôme éducateur en D1

La Commission d'Application du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football vous rappelle que toutes les équipes « Football à 11 » évoluant en D1 pour les catégories, Senior, U18, U16 et U14 doivent impérativement être encadrées par un éducateur ayant le diplôme requis, à savoir :

Senior	CFF3	ou	Animateur Senior
U18	CFF3	ou	Initiateur 2
U16	CFF3	ou	Initiateur 2
U14	CFF2	ou	Initiateur 2

Les clubs sont invités, dès à présent, à désigner l'éducateur responsable qui encadrera l'équipe pendant les séances d'entraînement et les matches officiels.

Vous trouverez l'imprimé spécial sur le site de la Ligue de Paris. Une fois rempli votre envoi sera adressé à la Commission Régionale du Statut des Éducateurs et Entraîneurs du Football **avec une copie au District des Yvelines.**

Votre envoi accompagné d'une demande de licence d'éducateur soit fédérale pour les CFF soit régionale pour les B.M.F. et B.E.F.

Dérogation possible :

L'éducateur encadrerait l'équipe en D2 (saison 2022-2023), et suit l'équipe en D1 pour la saison à venir. Il doit s'inscrire en formation pour obtenir le diplôme requis.

Le club doit faire une demande de dérogation auprès de la Ligue de Paris.



PASS SPORT

Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport



Un dispositif pour les jeunes des départements des Hauts de Seine et des Yvelines. Le Pass+ accompagne les jeunes de l'entrée à la 6^è à la majorité et leur permet de bénéficier de multiples avantages.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 18 mai 2024

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#)

COMMISSION DU CALENDRIER

Commission restreinte du 28 août 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

DEMANDES

GUITRANCOURT / JUZIERS / MEULAN

Demande des clubs en entente, afin de faire jouer l'équipe SENIORS DAM de GUITRANCOURT la même semaine que les VETERANS DE JUZIERS/GUITRANCOURT/MEULAN.

Après étude de votre demande, la Commission a trouvé une possibilité qui répond à votre souhait et qui n'impacte pas un club tiers. Celle-ci sera effective très prochainement.

MAURECOURT FC

Demande du club pour être affecté en poule B comme la saison dernière, compte tenu de la distance géographique entre lui et les clubs de la poule A.

La Commission vous informe dans un premier temps que les poules ont été constituées ainsi, afin d'équilibrer les montants de D5 en D4 dans les 3 poules de la D4.

Néanmoins, après étude, si le club de FEUCHEROLLES USA donne son accord pour inverser avec votre équipe, la Commission donnera son accord, sachant que cela changera complètement l'alternance actuelle de votre équipe et qu'il n'y aura pas de solutions pour l'améliorer.

La Commission demande un retour aux 2 clubs pour le lundi 4 septembre au plus tard.

MODIFICATIONS

U18

MAISONS LAFFITTE FC : Création d'une 2ème équipe

U16

CLAYE SOUS BOIS USM : Suppression de sa 2ème équipe
VILLEPREUX FC : Suppression de sa 2ème équipe

CELLOIS CS : Création d'une 2ème équipe

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 28/08/23

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLEMONT (CDA), P. DUPIN (en visio), MME Y. RUPERT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle qu'elle n'acceptera pas de report de match pour manque de licences.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

D3-C DU 04/06/2023

50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission indiquera les matches concernés dès parution du calendrier.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune où se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

U16 D3-B DU 22/10/2023

CLAYES SS/BOIS USM 21 / HOUILLES AC 22

U16 D3-B DU 26/11/2023

CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOUGIVAL FOOT 21

U16 D3-B DU 17/12/2023

CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21

FUTSAL

D1-U DU 16/03/2023

52266.2 CBPS 78 1 / LA CUATRO FC 1

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **4 matches dont 2 fermes** pour l'équipe SENIORS FUTSAL de CBPS évoluant en D1.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2023/2024.

La Commission indiquera les matches concernés dès parution du calendrier très prochainement.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour

l'application des dispositions pré-citées.
Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (art 40 alinéa 7 du RS du DYF).

FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

La Commission vous informe que tous les forfaits à partir du 28.08.23, seront comptabilisés comme « forfaits généraux avant début des compétitions ».

ENGAGEMENTS

SENIORS F À 11

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- MAURECOURT FC 1
- ROSNY S/SEINE CSM 1
- VERSAILLES 78 FC 1

En attente de confirmation (avec horaire) :

- ELANCOURT OSC 1
- HOUILLES AC 1
- MONTIGNY LE BX AS 1
- PORTES IDF FCF
- RAMBOUILLET YVELINES FC 1

CDM

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ACHERES BENFICA AP 5
- BEYNES FC 6
- CROISSY US 5
- DAMMARTIN EN SERVE AS 5
- FONTENAY LE FLEURY FC 5
- MESNIL LE ROI AS 5
- MESNIL ST DENIS ASL 5
- PLAISIR PORTUGAIS AS 5
- PORT-MARLY CS 5
- TRIEL AC 5
- VILLEPREUX FC 5
- VILLIERS MAHIEU AS 5
- VOISINS FC 5

En attente de confirmation :

- PERRY FOOT ES 5
- ST ARNOULT FC 78 5

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ETANG ST NOM ES 1

En attente de confirmation (avec horaire) :

- ACHERES FC 1
- BAILLY NOISY SFC 1
- CARRIERES SUR SEINE US 1 et 2
- CHANTELOUP LES V. US 1
- GUYANCOURT ES 1
- IN AS 1
- MAISONS LAFFITTE FC 1 et 2
- MAULOISE US 1
- MAUREPAS AS 1
- OVILLOISE 1 et 2
- SPORTS LOISIRS ET CULTURE 1
- VOISINS FC À L'ANCIENNE 1

FUTSAL

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- ANDRESY AS 1
- ASJA 1
- ASSOCIATION TOUSSUS FC 1
- CBPS 1
- CHATOU FC 1
- CHATOU FC 2
- GUYANCOURT ES 1
- LA CUATRO FC 2
- LA TOILE 1
- LES MUREAUX OFC 1
- MONTESSON US 1
- ROSNY S/SEINE CSM 1

En attente de confirmation avant Vendredi 1er Septembre 2023
(avec jour et horaire) :

- JOUARS-PONTCHARTRAIN AFR 1

FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

Voici un récapitulatif des clubs engagés pour la saison 2023-2024 :

- MAURECOURT FC
- PLATEAU BREVAL LONGNES FC
- VILLEPREUX FC 1

En attente de confirmation (avec jour et horaire) :

- ANDRESY FC
- BOUAFLE/FLINS ENT
- ISSOU AS 1
- JUZIERS F.C.
- MEZIERES A.J.
- PERRY FOOT E.S.
- RAMBOUILLET YVELINES F.C.
- REGION HOUDANAISE F.C.
- TREMBLAY SUR MAULDRE F.C.
- VAUXOISE E.S.

COURRIERS

541004 HOUILLES SO

Courrier du club demandant d'inverser les matches prévus à domicile du 11 septembre au 12 novembre.

La Commission vous invite à chercher dès maintenant des terrains de replis et de voir avec vos adversaires si l'inversion est possible, compte tenu de l'occupation de leurs terrains et de nous faire un point avant le 15 septembre.

552329 MAURECOURT FC

Demande du club pour inverser le match suivant en raison du départ et arrivée d'une course à pied :

VET D1-U DU 24/09/23

25896699 MAURECOURT FC 1 / AUBERGENVILLE FC 2

Arrêté municipal reçu.

La Commission dit match inversé (et le match retour également).

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

537683 HARDRICOURT US

Le club demande de changer l'horaire des matchs des U16 D3-A et U18 D2-A à 12h30 en raison de l'occupation des terrains et des problèmes d'échauffement.

La Commission donne son accord.

500650 VERSAILLES 78 FC

Suite aux problèmes d'occupation de terrains, le club demande à changer les horaires ci-dessous :
Séniors D2-A 16H au lieu de 15H
U18 D2-A 14H au lieu de 13H
U16 D1-A 12H au lieu de 13H
U16 D2-B 14H au lieu de 13H
U14 D4-E Stade du Sans Soucis à 14H.
La Commission donne son accord.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERÀ LES RENCONTRES.

Les tirages suivants ont été effectués et seront consultables sur le site internet et Footclubs :

COUPE DES YVELINES

SENIORS

Dimanche 17 Septembre 2023 à 15h00

VETERANS

Dimanche 17 Septembre 2023 à 9h30

U16

Dimanche 24 Septembre 2023 à 13h00

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Commission du 28 août 2023

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

DEBUT DE SAISON

Dates de la saison 2023/2024

Le Calendrier Général prévisionnel de la saison 2022/2023 est consultable en [cliquant ici](#). Nous insistons sur le caractère prévisionnel, car certaines dates seront dépendantes des engagements par Critérium.

Rentrée du Foot 2023

Pour vous inscrire au dispositif et ainsi bénéficier des informations & dotations F.F.F., merci de remplir le questionnaire correspondant en [cliquant ici](#).

Réunions de début de saison : 4 réunions en soirée au programme

- ✓ Vendredi 8 septembre : Catégorie U12-U13 (Critériums Départementaux & Espoirs)
- ✓ Vendredi 15 septembre : Catégorie U10-U11 (Critériums Départementaux & Espoirs)
- ✓ Lundi 18 septembre : Catégorie U8-U9 (Plateaux classiques & Espoirs)
- ✓ Vendredi 22 septembre : Catégorie U6-U7

Engagements

- ✓ Les engagements pour les Challenges d'Automne U10-U13 seront possibles jusqu'au 3 septembre, [en cliquant ici](#).
- ✓ Vous pouvez également inscrire vos équipes pour les plateaux U7-U9 de Rentrée, en accédant à la plateforme habituelle. [Cliquez ici pour y accéder](#) jusqu'au 3 septembre également.
- ✓ Les engagements pour les Critériums Départementaux U10-U13 se feront très prochainement.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13 U10-U11

La Commission a procédé à la vérification des candidatures d'engagements pour le Critérium.

Voici un état des clubs validés et ceux dont la situation ne permet pas à ce jour de valider définitivement leur engagement et la ou les raisons associé(e)s.

Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. CHATOU AS
3. ELANCOURT OSC
4. MANTOIS 78 FC
5. MESNIL ST DENIS AS
6. MONTIGNY LE BX AS
7. ST GERMAIN FC
8. VOISINS FC

Clubs non validés à ce jour

La Commission a vérifié que chaque club dispose du nombre minimal de joueurs licenciés requis, à savoir 12 par équipe, mais également que l'encadrant responsable dispose bien de sa licence correspondante à jour.

Légende : « J » pour nombre de joueur insuffisant et « E » pour licence encadrant non réalisée.

1. ACHERES FC (J U10 & U11 + E U11)
2. AUBERGENVILLE FC (E U10)
3. CARRIERES GRE AS (J U10 & U11 + E U10 & U11)
4. CARRIERES S/S US (E U10 & U11)
5. CELLOIS CS (J U10 & U11 + E U11)
6. CHANTELOUP US (J U10 & U11 + E U11)
7. CLAYES S/BOIS USM (J U10 & U11 + E U10 & U11)
8. CONFLANS FC (E U11)
9. CROISSY US (J U10 & U11 + E U11)
10. EPONE USBS (J U10 & U11 + E U10 & U11)
11. FONTENAY FLEURY FC (E U10 & U11)
12. FOURQUEUX AS (J U11 & E U11)
13. GUYANCOURT ES (E U10)
14. HOUDANAISE REGION FC (J U10 + E U10)
15. HOUILLES AC (E U10)
16. LIMAY ALJ (J U10 & U11 + E U10 & U11)
17. MARLY LE ROI US (J U10 & U11 + E U10 & U11)
18. MONTESSON US (E U10 & U11)
19. MUREAUX OFC (E U11)
20. NEAUPHLE PONT. RC (J U10 & U11)
21. PECQ US (E U11)
22. PLAISIROIS FO (E U10 & U11)
23. POISSY FC (J U10 & U11 + E U10 & U11)
24. RAMBOUILLET FC (E U10 & U11)
25. SARTROUVILLE ES (J U10 & E U11)
26. TRAPPES ES (E U10)
27. VELIZY ASC (J U10 & U11 + E U10 & U11)
28. VERNEUIL ENT. (J U10 & U11 + E U10 & U11)
29. VERSAILLES 78 FC (E U10 & U11)
30. VILLENES ORG. FC (E U11)

La Commission demande à ces clubs de se mettre en conformité pour le lundi 11 septembre. Si vous rencontrez un quelconque problème, merci de nous l'expliquer afin que la Commission étudie votre situation.

U12 ET/OU U13

La Commission a procédé à la vérification des candidatures d'engagements pour le Critérium.

Voici un état des clubs validés et ceux dont la situation ne permet pas à ce jour de valider définitivement leur engagement et la ou les raisons associé(e)s.

Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. BREVAL LONGNES FC (engagement U13 uniquement)
3. ELANCOURT OSC
4. HOUILLES AC (engagement U12 uniquement)
5. MESNIL ST DENIS AS
6. MONTIGNY LE BRETONNEUX
7. MUREAUX OFC
8. PARIS SAINT GERMAIN FC
9. ST GERMAIN FC
10. VERSAILLES 78 FC

Clubs non validés à ce jour

La Commission a vérifié que chaque club dispose du nombre minimal de joueurs licenciés requis, à savoir 12 par équipe, mais également que l'encadrant responsable dispose bien de la licence correspondante à jour.

Légende : « J » pour nombre de joueur insuffisant et « E » pour licence encadrant non réalisée.

1. ACHERES FC (J U12 & U13)
2. CARRIERES GRE AS (J U12 & U13 + E U13)
3. CARRIERES S/S US (J U12 & U13 + E U12 & U13)
4. CHATOU AS (J U13)
5. CONFLANS FC (E U13)
6. CROISSY US (J U12 & U13)
7. ECQUEVILLY EFC (J U13)
8. FONTENAY FLEURY FC (J U12)
9. FOURQUEUX AS (J U13)
10. GUYANCOURT ES (E U12 & U13)
11. HOUDANAISE REGION FC (J U12 + E U12)
12. LIMAY ALJ ((J U12 & U13 + E U12 & U13)
13. MAGNY 78 FC (J U12 & U13)
14. MANTOIS 78 FC (E U13)
15. MARLY LE ROI US (J U12)
16. MONTESSON US (J U12 + E U12)
17. MONTFORT USY (J U12 & U 13 + E U12)
18. NEAUPHLE PONT. RC (J U12 & U13)
19. PECQ US (E U13)
20. PLAISIROIS FO (E U 12 & U13)
21. POISSY FC (J U12 & U13 + E U12 & U13)
22. RAMBOUILLET FC (J U13 + E U12)
23. SARTROUVILLE ES (E U12)
24. TRAPPES ES (E U12)
25. VELIZY ASC (J U12 & U13 + E U12 & U13)
26. VERNEUIL ENT. (J U12 + E12 & U13)
27. VILLENES ORG. FC (E U12 & U13)
28. VILLEPREUX FC (J U12)
29. VOISINS FC (E U12 & U13)

La Commission demande à ces clubs de se mettre en conformité pour le lundi 4 septembre. Si vous rencontrez un quelconque problème, merci de nous l'expliquer afin que la Commission étudie votre situation.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du 28 août 2023

Présent : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME, Naïma BARRIZ, Francis DUPRE, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CALENDRIER

Le calendrier du football féminin est disponible.
Pour le consulter, [cliquez ici](#)

RENTREE DU FOOT 2023

Pour vous inscrire au dispositif et ainsi bénéficier des informations & dotations de la F.F.F., merci de remplir le questionnaire correspondant jusqu'au **3 septembre 2023** en [cliquant ici](#).

La documentation de présentation et d'organisation vous sera communiquée prochainement.

RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

2 réunions au programme :

Jeudi 14 septembre 2023 : Réunion générale de présentation de l'offre de pratique pour le football féminin.

Mardi 26 septembre 2023 : Réunion technique pour les catégories U6F à U13F.

RAPPEL ENGAGEMENTS

L'engagement d'équipes pour les critères féminins (U11F à 8, U13F à 8, U15F à 8, U18F à 8 et Séniors F à 8) reste possible jusqu'au **3 septembre 2023** via la plateforme : <http://applications.dyf78.fr/engagements> .

La liste des équipes engagées est disponible : [cliquez ici](#)

Les engagements pour les plateaux Fillofoot pour les catégories U7F et U9F et de Foot à 5 pour les catégories supérieures (envoi dans les jours à venir).

CONDOLEANCES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de

Madame Françoise DENIS
le 1er août 2023

Elle était la femme de Jean-Marc DENIS, Président des commissions départementale et régionale des terrain et installations sportives et membre de plusieurs autres commissions du District.

Le Président Jean-Pierre MEURILLON, le Comité de Direction du District, les Membres des Commissions, le Personnel Administratif, présentent à sa famille et ses proches, leurs très sincères condoléances.